

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 31 AOÛT 2015**

L'an deux mille quinze, le trente et un août à 19H30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Sandra AUDRAN, Véronique CATTEAU, Christelle DESCAMPS, Yannick DUBOIS, Valérie DUBOIS, Émilie DUHAMEL, Sophie FENOT, Catherine GÉRARD, Thierry HERMAN, Bruno LACAVA, Damien LEZAIRE, Laurence OLIVIER, Franck SARRE, Doriane WYTS

EXCUSES : Philippe ALLAERT donne pouvoir à Franck SARRE
Michel VERHAEGHE donne pouvoir à Christelle DESCAMPS
Laurent DESQUIENS donne pouvoir à Alain DUTHOIT
Cédric DELEHAYE donne pouvoir à Yannick DUBOIS

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 19 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 22 août 2015

DATE AFFICHAGE : 22 août 2015

SECRÉTAIRE : Véronique CATTEAU est désignée secrétaire de séance

1 – APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2 – SUBVENTION 4L TROPHY

Émilie DUHAMEL, conseillère déléguée au conseil des jeunes, prend la parole pour expliquer ce qu'est le projet 4L TROPHY. Paul FLEURY, ancien membre du conseil des jeunes partira en février de Paris pour se rendre au Maroc pour apporter 40 kg de fournitures scolaires et des produits alimentaires. Elle explique aussi que c'est un projet soutenu par le Conseil de Jeunes, à son retour Paul FLEURY partagera avec le Conseil de Jeunes ses aventures et ses rencontres. Le conseil de Jeunes ayant proposé une subvention de 200 €, le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour octroyer 200 € à Paul FLEURY pour son projet 4L TROPHY.

3 – ADHÉSION SIDEN-SIAN

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les nouvelles adhésions suivantes :

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif » sur tout le périmètre communautaire.
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de QUIERY-LA-MOTTE (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense extérieure Contre l'Incendie »
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HENDECOURT-LES-CAGNICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable »

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUXI-LE-CHÂTEAU(Pas-de-Calais) avec transfert de compétence « Eau Potable », « Assainissement Collectif », « Assainissement non Collectif » et « Gestion des Eaux pluviales Urbaines ».
- Adhésion au SIDEN-SIAN à compter du 1^{er} janvier 2016 de la Métropole Européenne de Lille avec transfert des compétences « Eau Potable » sur le territoire des communes de BAISIEUX, BOUVINES, CHERENG, DELEUMONT, EMMERIN, ERQUINGHEM-LYS, ESCOBECQUES, FRELINGHIEN, HANTAY, HERLIES, HOUPLIN-ANCOISNE, ILLIES, MARQUILLIES, NOYELLES-LES-SECLIN, PERONNE-EN-MELANTOIS, SAILLY-LEZ-LANNOY, SAINGHIN-EN-MELANTOIS, SALOMÉ, VENDEVILLE, VERLINGHEM, WARNETON, WICRES et WILLEMS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces adhésions.

4 – DÉLIBÉRATION POUR DÉCLARATION PRÉALABLE (DP) EN CAS DE MODIFICATION ET DE RAVALEMENT DE FAÇADE

M. le Maire explique que depuis le 1^{er} juillet 2015, la CCPC a repris la compétence urbanisme et instruit dorénavant nos dossiers de demande d'urbanisme. La cellule ADS (Autorisation du Droit des Sols) de la CCPC nous demande de délibérer sur l'obligation de déposer un dossier de déclaration préalable de travaux pour des ravalements de façade. M. le Maire explique que sans délibération du conseil municipal, ces travaux ne seront pas soumis à une déclaration préalable. Il ajoute qu'antérieurement ces travaux n'étaient pas soumis à accord préalable mais la majorité des communes de la CCPC l'exige. Il soumet cette proposition au conseil municipal.

Le conseil municipal par 17 voix pour et 1 abstention est favorable au dépôt d'une déclaration préalable pour les ravalements de façade.

5 –ACTUALISATION DU TARIF LYS RESTAURATION

Dans le cadre de la contractualisation annuelle pour la détermination du prix des repas de cantine, M. le Maire propose de recevoir la commerciale pour négocier la non application de l'augmentation. L'actualisation prévoit de passer d'un tarif de 2,43 € à 2,46 €. Après échanges, le conseil municipal propose de relancer un nouvel appel d'offres pour cette prestation. Yannick DUBOIS demande s'il est fait appel à des producteurs locaux pour les denrées alimentaires de la cantine, M. le Maire répond que c'est effectivement le cas à 80%.

Le conseil municipal à l'unanimité invite le maire à négocier les tarifs 2015 et décide de remettre en concurrence la prestation de livraison des repas de cantine.

6- POINT SUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU 24 AOÛT

M. le Maire explique que nous sommes au stade final des travaux d'aménagement de la rue du 24 août, il reste la pose des pavés et au niveau du calvaire et quelques finitions ou réfections. Il précise que les bordures autour du calvaire seront surélevées pour éviter les stationnements. Les chicanes et la pose de l'enrobé sont prévues début septembre.

7- RETRAIT DU MARCHÉ « ESPACES VERTS » et AVENANT AU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT RUE DU 24 AOÛT

M. le Maire explique qu'il souhaite ne pas faire réaliser par EUROVIA la tranche conditionnelle « aménagement des espaces verts ».

Il explique qu'une partie importante de la prestation porte sur l'engazonnement de quelques espaces en particulier l'espace en face et autour du calvaire qu'il faut réaliser rapidement. Le

reste de la prestation concerne les plantations d'arbres et d'arbustes ainsi que les aménagements fleuris à proximité des habitations le long du trottoir. Il propose de faire réaliser l'engazonnement par l'entreprise DUBOIS au prix de la prestation du marché soit 2 € le m² et de faire réaliser les plantations par les employés communaux. Il rappelle que ce marché s'élève à 38.100,00 € TTC, cette proposition permettra de réaliser une économie très appréciable.

Il précise que des potelets en bois seront implantés pour protéger des véhicules les espaces engazonnés et plantés.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ce changement.

Pour les avenants au marché de la tranche ferme, il est précisé que ceux-ci n'ont pu être rédigés pour cette réunion, l'examen sera donc effectué au prochain conseil.

8- DÉCOMPTE DÉFINITIF DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX RUE DU 24 AOUT

M. le Maire donne lecture des chiffres définitifs pour l'enfouissement des réseaux rue du 24 août. Il rappelle qu'une convention avait été signée avec le SERMEP pour le règlement des factures d'enfouissement des réseaux, le montant restant à la charge de la commune s'élève à 170.851,13 €. M. le Maire précise que la commune a fait un bénéfice de 3000 € sur le montant des travaux prévus initialement et qu'elle a obtenu pour ce projet une subvention de 31.961,43 €.

9- POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE ET NAP

Sandra AUDRAN rappelle que trois nouvelles activités seront proposées à la rentrée pour les NAP : le judo, la Zumba et un club nature.

M. le Maire ajoute qu'on a fait l'acquisition de tapis et de kimonos pour le judo et soumet au conseil municipal la question d'une participation des parents pour couvrir ces nouvelles dépenses.

Le conseil municipal décide de maintenir la gratuité tant que l'aide de l'État et de la CAF seront maintenues.

10 – INFORMATIONS DIVERSES

- *Conseil de la Communauté de Communes Pévèle Carembault* : M. le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire de septembre se réunira à Bourghelles le 21 septembre 2015. Il conviendra d'organiser cette réception à laquelle tout le conseil municipal est invité à participer.
- *Devis* : plusieurs devis sont en cours : aménagement rue Briand, impasse Foch et rue Albert 1^{er}
- *Logo* : intervention de Yannick DUBOIS pour le concours de logo pour la commune, un tract sera distribué en même temps que le Comme Une info pour une remise des propositions pour le 30 novembre 2015. Aucun âge n'est requis pour participer, il suffit d'une autorisation parentale pour les mineurs. Un prix de 100 € sera offert au gagnant du concours.
- *Info Rencontres Culturelles* : Marionnettes pour enfants : Franck SARRE précise que les artistes devront être logés et nourris.
- *Parcelle « Domaine des Aulnois »* : M. le Maire informe le conseil municipal qu'il comme convenu fait réalisé deux études pour l'urbanisation de la parcelle de 6000 m²

appartenant à la commune et située au Domaine des Aulnois. Deux solutions d'aménagement différentes sont proposées : une 1^{ère} solution pour l'achat des parcelles et l'aménagement de ces parcelles par un promoteur immobilier, une seconde solution pour mener nous même l'opération et en faisant appel à un cabinet pour la maîtrise d'œuvre.

Un chiffrage a été effectué pour ces deux solutions :

- Une société a estimé l'achat de terrain à 289.000 €.
- M. le Maire a de son côté fait chiffrer les travaux d'aménagement et d'étude si la commune décidait de faire les travaux elle-même. Les travaux s'élèveront à 191.000 € avec une étude estimée à 14.400 € soit un coût global d'environ 205.000 € pour la viabilisation de cette parcelle.

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable au lancement de l'opération par la commune. M. le Maire prendra contact avec l'association du Domaine des Aulnois pour les modalités relatives à une éventuelle servitude de passage et pour harmoniser l'aménagement ainsi que pour la création d'un chemin piétonnier.

- Demande de M. Benjamin DUMORTIER : M. le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par M. Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing pour fusionner les communes de Bourghelles et Cysoing. Un échange s'instaure sur les modalités, les avantages et inconvénients. Il ressort de ce premier échange que cette proposition ne présentait pas d'intérêt réel pour la commune et que les avantages financiers pour Bourghelles ne sont pas évidents. Il est suggéré de travailler sur d'éventuelles mutualisations.

La séance est levée à 22h40

La secrétaire de séance

Véronique CATTEAU



Le Maire,

Alain DUTHOIT

